

Nombre de
membres en
exercice

95

Présents et
représentés

83

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU GRAND ANECY

SEANCE du 24 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un
Le vingt quatre du mois de juin à dix-huit heures

Le CONSEIL de COMMUNAUTÉ du Grand Anecy, dûment convoqué en séance officielle le dix huit juin deux mille vingt et un, s'est réuni Salle du Météore – 27 route de Frangy - MEYTHET en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date
d'affichage

30 JUIN 2021

Déposée en
Préfecture le

30 JUIN 2021

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Etienne ANDRÉYS, Christian ANSELME, Jacques ARCHINARD, Gilles ARDIN, François ASTORG, Olivier BARRY, Isabelle BASTID, Alexandra BEAUJARD, Marie BERTRAND, Nicole BLOC, Franck BOGEY, Cécile BOLY, Bilel BOUCHETIBAT, Corinne BOULAND, Catherine BOUVIER, Christian BOVIER, Pierre BRUYERE, Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA, Christel CASSET, Lola CECCHINEL, Henri CHAUMONTET, Sandrine DALL'AGLIO, Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Isabelle DIJEAU, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Gilles FRANÇOIS, Pierre GEAY, Anthony GRANGER, Aurélie GUEDRON, Charlotte JULIEN, Frédérique KHAMMAR, Marion LAFARIE, Frédérique LARDET, Elisabeth LASSALLE, Christiane LAYDEVANT, Claire LEPAN, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Christian MARTINOD, Pierre-Louis MASSEIN, Catherine MERCIER-GUYON, Patricia MERMOZ, Thomas MESZAROS, Philippe MONMONT, Magali MUGNIER, Alexandre MULATIER-GACHET, Laure ODORICO, Xavier OSTERNAUD, Gérard PASTOR, Raymond PELLICIER, Marie-Luce PERDRIX, Christian PETIT, Monique PIMONOW, Christophe PONCET, Agnès PRIEUR-DREVON, Jean-Luc RIGAUT, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Nora SEGAUD-LABIDI, Thomas TERRIER, Jean-Louis TOÉ, Olivier TRIMBUR, Gilles VIVIAN

Avaient donné procuration

Frédérique BANGUÉ à Isabelle DIJEAU, Michel BEAL à Philippe MONMONT, Stéphane BOUCLIER à Christian ANSELME, Odile CERIATI-MAURIS à Jean-Louis TOÉ, Noëlle DELORME à Gilles ARDIN, Samuel DIXNEUF à François ASTORG, Elisabeth EMONET à Gérard PASTOR, Fabien GERY à Christian PETIT, Patrick LECONTE à Cécile BOLY, Benjamin MARIAS à Nora SEGAUD-LABIDI, Antoine de MENTHON à Philippe MONMONT, Aurélien MODURIER à Xavier OSTERNAUD, Tony PESSEY à Jean-Luc RIGAUT, Yannis SAUTY à Magali MUGNIER, Bénédicte SERRATE à Viviane MARLE, Guillaume TATU à Alexandre MULATIER-GACHET

Etaient excusé(e)s

Patrick BOSSON, Martine COUTAZ, Roland DAVIET, David DUBOSSON, Chantale FARMER, Jean-François GIMBERT, Fabienne GREBERT, Ségolène GUICHARD, François LAVIGNE-DELVILLE, Philippe MORIN, Michel MUGNIER-POLLET, Eric PEUGNIEZ

Charlotte JULIEN est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

AR CONTROLE DE LEGALITE : 074-200066793-20210624-6548-DE-1-1
en date du 30/06/21 ; REFERENCE ACTE : DEL-2021-186

OBJET

APPROBATION DU PV DE MISE À DISPOSITION DES BIENS APPARTENANT À LA COMMUNE NOUVELLE D'ANNECY DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE EAU POTABLE AU GRAND ANNECY

Thomas TERRIER, rapporteur

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1321-1 à L1321-5 fixant les modalités de mise à disposition des biens en cas de transfert de compétences, ainsi que son article L5211-5 III portant sur la fusion de communes ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLC-2016-0056 du 29/07/2016 portant fusion de la Communauté d'agglomération d'Annecy et des Communautés de communes du Pays d'Alby, du Pays de Filière, de la Rive Gauche du Lac d'Annecy et de la Tournette ;

Vu la délibération n° 2017/03 du Grand Annecy en date du 13/01/2017 portant périmètre de compétences du Grand Annecy ;

Vu les délibérations du 20 juin 2016 des communes historiques d'Annecy, Annecy-Le-Vieux, Cran-Gevrier, Meythet, Pringy et Seynod portant création de la commune nouvelle d'Annecy au 1^{er} janvier 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 juillet 2016 portant création de la commune nouvelle d'Annecy à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2018-0066 du 21/12/2018 approuvant les statuts de la Communauté d'agglomération « Grand Annecy » ;

Considérant que le Code général des collectivités territoriales prévoit de plein droit la mise à disposition gratuite, sans transfert de propriété, des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de la compétence eau potable ;

Considérant qu'il précise que, si le bien a été construit par un EPCI ou un syndicat dissous, il est intégré au patrimoine du nouvel EPCI compétent en pleine propriété, sans qu'il soit utile d'établir un procès-verbal de transfert ;

Considérant que le Grand Annecy est, depuis son origine, compétent en matière d'eau potable ;

Considérant que les biens et moyens nécessaires au fonctionnement du Service de l'eau ont fait l'objet d'un procès-verbal de mise à disposition, le 19 octobre 2001, entre la commune historique d'Annecy et la Communauté de l'agglomération annécienne (C2A), complété par un avenant en date du 21 décembre 2017 ;

Considérant que les équipements concourant à l'exercice de la compétence eau potable situés sur les communes historiques de Meythet, Pringy et Seynod doivent aussi faire l'objet d'un procès-verbal de mise à disposition ;

Considérant enfin qu'un nouveau découpage parcellaire a permis d'ajuster la définition des surfaces et équipements mis à disposition ;

Il convient de constater la mise à disposition à titre gratuit des équipements relatifs au service public de distribution de l'eau potable de la commune nouvelle d'Annecy, listés dans le tableau joint en annexe, au profit de la Communauté de l'agglomération du Grand Annecy, afin qu'elle assume l'ensemble des droits et obligations du propriétaire sur les équipements concernés.

LE CONSEIL DECIDE :

- de donner son accord à la mise à disposition à titre gratuit des biens meubles et immeubles relatifs au service public de distribution de l'eau potable de la commune nouvelle d'Annecy au Grand Annecy ;
- d'approuver les termes du procès-verbal qui définit les modalités de cette mise à disposition ;
- d'autoriser la Présidente à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens meubles et immeubles relatifs au service public de distribution de l'eau potable appartenant à la commune nouvelle d'Annecy, ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LA DÉLIBÉRATION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 83

AINSI DELIBERE ont signé au registre la Présidente et les membres présents à la séance,

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général,



Sébastien LENOIR.